



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 15 MAI 2017

Le quinze mai deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

CLÉMENT Patrick, excusé	GUISSE Édith	LECOLAZET Didier, excusé
DADU Jacques, excusé pouvoir à O.DEVILLE	HERNOT Valérie, excusée pouvoir à C.THEAULT	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine, absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien	

Secrétaire de séance : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme Manneheut

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation : 10/05/2017

Affichage : 22/05/2017

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 3 avril dernier est adopté à l'unanimité.

➤ Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ Finance : Budget annexe du service de l'eau

- Décision modificative budgétaire n°1

- Demande de subvention pour les travaux de sécurisation du réseau d'eau

- Finance : Budget principal

- Décision modificative budgétaire n°1

- Subventions aux associations 2017

- Indemnité de gardiennage de l'église 2017

- Redevance d'occupation du Domaine Public

➤ Développement économique : Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public

➤ Intercommunalité : Groupement de commande étude des réseaux d'eaux pluviales et assainissement

- Ressources humaines : Soutien au dispositif CAE-CUI par le recrutement d'une personne éligible

➔ Questions diverses

Compte rendu des décisions prises par la maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune décision n'a été prise par la maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du 3 avril 2017.

Finance : Budget de l'eau : Décision modificative budgétaire n°1 (délibération n°20170515-01)

M Deville informe le conseil municipal que le montant du FCTVA entre le budget communal et celui de l'eau a été inversé lors du vote du budget. Aussi, il convient de réajuster les crédits comme suit

Recette d'investissement : 10222 (FCTVA) : + 16 802€
Dépense d'investissement : 2315 : + 16 802€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications budgétaires pour le budget du service de l'eau ci-dessus.

Finance : Budget de l'eau : Demande de subvention pour les travaux de sécurisation du réseau d'eau (délibération n°20170515-02)

M Deville rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation de l'alimentation électrique du château d'eau et de sécurisation du regard de compactage au Poulet.

Il informe que les estimatifs de ces travaux sont les suivants :

- sécurisation de l'alimentation électrique du château d'eau : 8000€ HT soit 9540€ TTC
- sécurisation du regard de compactage au Poulet : 2500€ HT soit 3000€ TTC

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder à une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur M Bizet.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce projet et d'autoriser M le Maire de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe parlementaire du Sénateur M Bizet pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet de réalisation des travaux de sécurisation tels que présentés ci-dessus, d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur maximale au titre de la réserve parlementaire du Sénat auprès de M Bizet ; et dit que les crédits sont inscrits au budget 2017 du service de l'eau.

Finance : Budget principal : Décision modificative budgétaire n°1 (délibération n°20170515-03)

M Deville informe le conseil municipal que le montant du FCTVA entre le budget communal et celui de l'eau a été inversé lors du vote du budget. Par ailleurs, les dotations de l'Etat ont été notifiées après le vote du budget. Aussi, il convient de réajuster les crédits comme suit :



Recette d'investissement : 10222 (FCTVA) : - 6 344€
Dépense d'investissement : 2313 : - 6 344€

Recette de fonctionnement : 7411 : - 1 822€
Recette de fonctionnement : 74121 : + 22 036€
Recette de fonctionnement : 74127 : + 2 788€
Recette de fonctionnement : 742 : + 162€
Dépense de fonctionnement : 61521 : + 23 164€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications budgétaires pour le budget principal ci-dessus.

Finance : Budget principal : Subventions aux associations 2017 (délibération n°20170515-04)

Mme Manneheut rappelle que les subventions pour être allouées doivent faire l'objet d'une demande. Elle précise que l'attribution s'effectue sur le critère d'adhésion d'habitants de Vains à l'association.

Sur proposition de la commission finance réunie le 11 juin dernier,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention, pour l'année 2017, aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEES EN 2017
ACARPA	50€
ADEVS-ST LEON'ART	50€
ADMR	50€
AINES VAINQUAIS	150€
ANCIENS COMBATTANTS	75€
APAEIA	60€
APE	110€
APEL	110€
CANOE CLUB	30€
CCAS	100€
CERCLE DES NAGEURS	90€
CLAV	150€
CLUB D'ESCALADE DE L'AVRANCHIN	40€
CLUB GYMNIQUE DE LA BAIE	50€
COMICE AGRICOLE	50€
DONNEURS DE SANG	20€
JUDO CLUB	70€
PHOTO CLUB	20€

PLA HANDBALL	80€
PREVENTION ROUTIERE	20€
RUGBY	70€
SAUTRAPEC	50€
SAUVEGARDE EN MER	25€
SOCIETE DE CHASSE	150€
TOTAL	1 670€

Mme Manneheut rappelle que le conseil municipal a déjà alloué les subventions suivantes :

- Jazz en baie : 1200€
- Moments musicaux : 150€
- Rugby : 600€ pour l'entretien du terrain

Finance : Budget principal : Indemnité de gardiennage de l'église 2017 (délibération n°20170515-05)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une indemnité dite gardiennage de l'église peut être versée au prêtre desservant. L'indemnité est plafonnée à 120.97€ en 2017. Depuis 2013, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la suppression du versement de cette indemnité au regard du peu d'offices sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser d'indemnité de gardiennage de l'église pour 2017.

Finance : Budget principal : Redevance d'Occupation du Domaine Public (délibération n°20170515-06)

M le Maire vise le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ; le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Mme Théault indique que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire. Elle précise qu'elles ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la redevance annuelle suivante :

- 1 euros par mètre carré,

Rappelle que M le Maire fera recouvrir pour toute autorisation d'occupation temporaire du Domaine public à caractère commercial le montant de la redevance fixé ci-dessus.



Développement économique : Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public (délibération n°20170515-07)

M le Maire informe qu'en octobre dernier, M Barclays lui a présenté son projet de mise en place d'une activité commerciale ambulante dans un véhicule de type Acadiane sur le périmètre de Saint Léonard. De nombreuses réunions informelles se sont déroulées, avec le conservatoire pour son périmètre et la DREAL pour le site classé. Dans le cadre de ce projet, trois stationnements sur la Domaine Public étaient sollicités : Grouin du Sud, à proximité du prieuré et à proximité de l'écomusée. En ce qui concerne, le Grouin du sud, il est exclu de donner une autorisation pour ce site compte tenu de son classement. Pour le Prieuré, l'autorisation entraînerait des risques évidents en termes de stationnement et de sécurité. Enfin, la proximité de l'écomusée semble être la solution adaptée sous réserve que l'autorisation de stationnement soit délivrée sur le domaine communal, puisque le conservatoire de littoral et le département de la Manche, propriétaires de parcelles dans ce secteur n'envisagent pas d'accorder une telle autorisation.

Aussi, dans la perspective de faire infléchir les différents acteurs de ce secteur, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'occupation du domaine public communal dans la zone matérialisée en orange sur les plans ci-dessous à M Barclays Luke pour mener à bien son projet d'Acadiane Café.

M Lechartier s'interroge sur la pérennité de cette autorisation. Mme Théault informe que les AOT ont un caractère non cessible, ni transmissible et sont révocables facilement.

M Heudes précise que la commune doit accompagner les porteurs de projets d'activités commerciales sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à M le Maire de délivrer une permission de voirie pour le stationnement du véhicule de type Acadiane, chemin rural n°8 dit du routout (zone matérialisée en orange sur la carte ci-dessous) en indiquant avec précision l'espace de stationnement affecté et nécessaire à son activité commerciale, de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire avec M Barclays Luke pour un démarrage au 1^{er} juin 2017.

Intercommunalité : Groupement de commande étude des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement (délibération n°20170515-08)

M Deville informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération Mont St Michel Normandie propose à la commune d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics des eaux pluviales, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations.

M Heudes demande que le conseil municipal soit informé du coût de la prestation préalablement à la commande. M Deville s'y engage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande formé avec la Communauté d'Agglomération mont St Michel Normandie pour la réalisation des diagnostics Eaux Usées et pluviales ; de dire que la commune sera représentée par M. DEVILLE, membre titulaire et Mme THEAULT membre suppléante, à la commission d'appel d'offres du groupement en qualité respectivement de titulaire et de suppléante d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération.

Ressources humaines : Soutien au dispositif CAE-CUI par la création d'un poste d'agent polyvalent (délibération n°20170515-09)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, M le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à effet immédiat.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil départemental.

Il est proposé d'autoriser M le Maire à signer une convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois, afférent. Il est précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » ; précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ; précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ; indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Questions diverses :

Urbanisme : Mme Théault informe le conseil municipal des dossiers instruits et en cours d'instruction depuis la séance du 3 avril dernier.

SMPGA : Une visite des 2 usines est proposée aux élus. L'inscription est obligatoire. Mme Théault se charge de recenser les personnes intéressées et les inscrira.

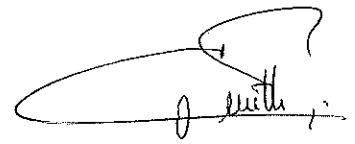
Tour de la Manche cycliste : passe par la commune le 21 mai entre 11h et 14h.

Trail de l'Archange : se déroule le 27 mai notamment sur la commune. Le passage des concurrents s'effectuera entre 12h et 14h. Mme Théault sollicite le conseil municipal afin de se mettre à disposition de l'organisation en tant que signaleur. Elle informe qu'elle s'est portée volontaire mais deux signaleurs sont nécessaires.

Pot de départ : Mme Manneheut invite le conseil municipal au pot de départ des secrétaires le 31 mai à 18h.

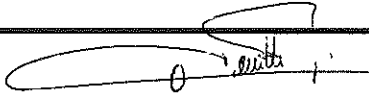
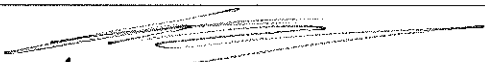
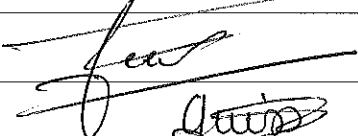
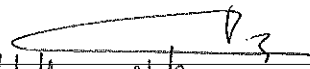
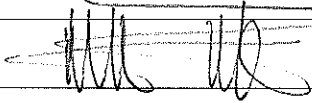
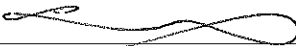
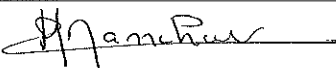
Bureau des élections : M Lechartier demande une identification par la réalisation de badges pour les personnes chargées de la permanence du bureau afin que les citoyens puissent identifier les membres.

Travaux route des Domaines : des observations sont formulées au sujet de la qualité médiocre de l'enrobé réalisé route des Domaines. M Deville va en informer M Delaunay, conseiller départemental.



L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 22h30.

La présente séance contient neuf délibérations numérotées 2017 05 15 -01 à 2017 05 15 -09.

Olivier DEVILLE	
Patrick CLÉMENT	Absent
Jacques DADU	Absent
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	Absente - pouvoir Mr Deville
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	Absent
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	